



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2301

Lyon 7e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition au profit de l'association LE MAS, d'un local sis 4-6 rue Gilbert Dru, au sein de la Maison des Projets Gabriel Péri - EI 07257

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2301 - LYON 7E - APPROBATION DE LA GRATUITE DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE MAS, D'UN LOCAL SIS 4-6 RUE GILBERT DRU, AU SEIN DE LA MAISON DES PROJETS GABRIEL PERI - EI 07257 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local sis 4-6 rue Gilbert Dru à Lyon 7^{ème}. Ce local, précédemment occupé par le poste de police du 7^{ème} arrondissement, a été libéré lors de la relocalisation dudit poste de police dans d'autres locaux sis 4 rue Claude Boyer à Lyon 7^{ème}.

Ces locaux vacants, d'une surface d'environ 231 m², ont fait l'objet d'aménagements afin de permettre l'ouverture de la Maison des Projets abritant la Mission Gabriel Péri.

En lien avec l'Etat et la Métropole, la Mission Gabriel Péri a mis en place depuis octobre dernier un dispositif d'accompagnement des jeunes étrangers en errance sur le secteur Péri, et recherche un local dédié pour l'association LE MAS, qui porte le dispositif.

Une organisation provisoire a été mise en place pour les soins et les entretiens individuels, mais il manque une base vie pour les équipes de l'association LE MAS afin de rédiger les comptes rendus, se réunir, faire des pauses, etc.

La Mission Gabriel Péri a proposé, dans l'attente d'une mise à disposition d'un local dédié, que l'association LE MAS occupe de manière exclusive un bureau de 17,09 m² au sein même des locaux de la Maison des Projets. Les personnels de l'association auront également l'accès à la cuisine et aux sanitaires. Le terme de cette mise à disposition est fixé au 31 mars 2023.

Pour votre information, la redevance mensuelle est fixée à cent quatre-vingt-douze euros (192 €) sur la base de 120 euros/m² pour le bureau de 17,09 m² et l'accès à la cuisine mutualisée dont la surface est évaluée à 2,17 m². Aucune contrepartie n'est demandée pour les fluides.

Néanmoins, compte tenu de l'objet de la mission de l'association LE MAS en lien avec l'Etat, la Métropole et la Mission Gabriel Péri, il vous est proposé d'approuver la gratuité de la mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition à titre exclusif d'un bureau au sein du local sis 4-6 rue Gilbert Dru à Lyon 7^{ème} est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET